

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Secrétaire de séance : Magali BOUVERESSE

Présents : PORCHEROT, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, CORDERO, CHARRIN, GRUFFAZ, PLANTIER, BOUVERESSE, CLERJON.

Absents excusés : PONCET (pouvoir à CHOMIENNE).

Vu la crise sanitaire, le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en session ordinaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2020

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion.

CONCESSIONS CIMETIERES : Tarifs Année 2021

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de réviser les tarifs des concessions cimetières pour l'année 2021. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs, à savoir :

- Le tarif de vente des concessions cimetières à 90 € le m².
- Le tarif de vente des columbariums pour une famille à 500 €.
- Dit que ces concessions cimetières et columbariums font l'objet d'une acquisition pour 30 ans
- Dit que les nouveaux emplacements dans les cimetières ne seront vendus que pour une largeur d'un mètre (soit une place), cette règle ne s'applique pas au renouvellement de concession ou rachat de concession abandonnée
- Le tarif du caveau provisoire est défini comme suit :
 - Gratuit le 1^{er} mois
 - Après le 1^{er} mois : 50 €/semaine
 - Interdit au-delà de 180 jours

SALLE POLYVALENTE : Tarifs Année 2022

Le conseil municipal est amené à délibérer pour revoir les tarifs de la location de la salle polyvalente pour l'année 2022. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs, à savoir :

Salle entière :

Une journée	- 380 € :	- 300 € Location - 80 € Part Entretien
Journée suppl. & consécutive		- 100 €

Demie salle :

Une journée	- 215 € :	- 145 € Location - 70 € Part Entretien
Journée suppl. & consécutive		- 50 €

Pour funérailles : gratuité de la location de la salle polyvalente lors de funérailles.

LOCATION SALLE EX-PRESBYTER ST LAURENT : Tarif Année 2021

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de la location de la salle ex-presbytère Saint Laurent pour l'année 2021, à savoir : 80 €, sachant que cette dernière n'est louée qu'aux habitants de la commune et qu'elle a une contenance de 60 personnes.

LOCATION MATERIEL ET MOBILIER : Tarifs Année 2021

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs pour l'année 2021, à savoir :

- Tables et Bancs :
 - Prêt jusqu'à 4 tables et 8 bancs : 15 €
 - Par unité supplémentaire (1 table + 2 bancs) : 3 €
- Estrade :
 - L'ensemble des éléments de l'estrade : 15 €
- Chapiteaux :
 - L'ensemble de la tente : - Gratuit lors de la 1^{ère} location
 - Les locations suivantes : 60 €

Ces conditions s'appliquent pour une année civile
- Tentes de réception :
 - L'ensemble de la tente : - gratuit lors de la 1^{ère} location
 - Les locations suivantes : 40 €

Ces conditions s'appliquent pour une année civile
- Podium
 - L'ensemble du podium : 50 €

Les chapiteaux et tentes de réception ne sont loués qu'aux associations de la commune.

LOCATION JARDIN : Tarif Année 2021

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer pour voter le montant de la location de jardin. Le conseil municipal décide de maintenir le tarif à savoir : 45 € par an.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES Année 2021

Monsieur le Maire demande aux membres présents de délibérer pour fixer le taux des taxes directes locales. Le conseil municipal, après avoir délibéré décide d'augmenter le taux des taxes foncières de 2 %.

ONF : Approbation des travaux sylvicoles pour l'année 2021

Monsieur CHOMIENNE Jacques expose aux membres présents le programme des travaux sylvicoles sur la parcelle 6 pour l'année 2021. Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux (régénération et plantation de châtaigniers, feuillus, douglas, érables, hêtres et mélèzes) proposés par l'ONF sur la parcelle 6.

NOUVELLE ECOLE – Contrôle Technique de structure – Avenant n°2

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant du bureau d'études Alpes Contrôles concernant le contrôle technique de structure pour les travaux de construction d'un escalier métallique extérieur à proximité de la salle polyvalente et le renforcement et reconstruction de la dalle d'accès à la chaufferie. Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'avenant n°2.

ECOLE DE DOIZIEUX : subvention exceptionnelle pour aide à la location d'une salle pour la fête de fin d'année

Suite à un mail reçu de la directrice des écoles de Doizieux et La Terrasse sur Dorlay, faisant part d'une demande d'aide financière pour la location d'une salle des fêtes ayant une contenance assez grande pour accueillir les parents des 2 écoles. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

CDG42 : Convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité »

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité » auprès du CDG42. Cette adhésion représente un coût de 10 € par mois. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à cette prestation.

PLAN DE FORMATION 2018 – 31/08/2021 au profit des agents de la commune de Doizieux

En raison de la crise sanitaire et du renouvellement tardif des équipes municipales, les formations programmées en 2020 ont pris du retard, c'est pourquoi une prolongation de l'actuel plan de formation est nécessaire. Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le plan de formation mutualisé.

COMMERCE MULTISERVICES : Approbation Bureau d'études pour la mission Structure Gros Œuvre

Pour aider l'architecte sur le projet du commerce multiservices, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour la mission Structure Gros Œuvre. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise FOREZ STRUCTURES dont le siège social est à Saint-Etienne. Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le choix de ce bureau d'études.

COMMERCE MULTISERVICES : Approbation Bureau d'études pour la mission Economiste

Le conseil municipal doit délibérer pour désigner un bureau d'études pour la mission économiste. C'est le cabinet Guy VERNAY dont le siège social est à Saint Just Saint Rambert qui a été retenu par les membres présents.

COMMERCE MULTISERVICES : Approbation Bureau d'études pour la mission Contrôle technique de Construction

Il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour la mission contrôle technique de construction. Monsieur le Maire propose de retenir le bureau d'études ALPES CONTROLES dont le siège social est à Annecy. Le conseil municipal approuve la désignation de ce bureau.

COMMERCE MULTISERVICES : Approbation Bureau d'études pour la mission Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé

Vu le projet du commerce multiservices, il est nécessaire de désigner un bureau d'études en charge de la mission SP. Monsieur le Maire propose de retenir le bureau d'études ALPES CONTROLES dont le siège social est à Annecy. Le conseil municipal approuve la désignation de ce bureau d'études.

COMMERCE MULTISERVICES : Approbation Bureau d'études pour la mission BET Fluides

Pour réaliser le projet du commerce multiservices, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour la mission BET Fluides. Monsieur le Maire propose de retenir le bureau BEAUVOIR dont le siège social est à Saint-Etienne. Le conseil municipal approuve ce choix.

COMMERCE MULTISERVICES : Approbation Bureau d'études pour la mission Etude de sols

Une étude de sols est nécessaire pour confirmer la faisabilité du projet de l'architecte. Monsieur le Maire propose de désigner le bureau 2G Génie Géologique dont le siège social est à Saint-Etienne. Le conseil municipal approuve la désignation de ce bureau d'études.

RPI : Approbation convention participation financière des communes de Doizieux La Terrasse sur Dorlay

Monsieur ALBERT Hans, 2^{ème} adjoint, donne lecture de la convention relative au fonctionnement financier du regroupement pédagogique intercommunal entre les écoles de Doizieux et La Terrasse sur Dorlay qui sera applicable à la rentrée scolaire 2021 – 2022. Le conseil municipal approuve la convention et autorise Mr le Maire à la signer.

Aménagement autour du barrage de l'ex-usine de moulinage – Demande de subvention ETAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet de l'aménagement autour du barrage de l'ex-usine de moulinage. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à l'Etat dans le cadre du Plan France Relance à hauteur de 53 %. Le conseil municipal approuve cette demande de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- Informe qu'une enquête publique préalable à une déclaration d'intérêt général pour le plan de gestion de la végétation et des plantes invasives sur le bassin versant du Gier à la demande de Saint Etienne Métropole est en cours et qu'il est nécessaire de donner son avis sur le dossier. Après concertation auprès des membres présents, Monsieur le Maire notera l'avis de la commune sur le registre dématérialisé, à savoir : organisation par des élus d'une campagne

d'arrache de l'ambrosie sur la commune depuis plusieurs années et qu'il faudrait faire le nécessaire pour éliminer la Renouée du Japon.

- Informe qu'une extension du réseau électrique est nécessaire pour alimenter le théâtre et le garage. Vu la remontée de compétence, c'est Saint Etienne Métropole qui gère le dossier
- Demande aux membres présents les personnes intéressées pour être les interlocuteurs auprès de Saint Etienne Métropole pour la transition écologique et énergétique. Mr CLERJON Mikaël se porte volontaire pour représenter la commune ainsi que Mr ALBERT Hans pour assurer la communication sur ce sujet.
- Informe qu'il est nécessaire de désigner un(e) élu(e) du conseil municipal pour être le correspondant défense. Mme CHARRIN Sabine se porte volontaire
- Fait part du programme voirie Année 2021 proposé à Saint Etienne Métropole et qu'il faudra ajuster suivant les montants des travaux.
- Fait le compte rendu par rapport aux travaux de Saint-Just par rapport au chemin du Breuil.
- Informe qu'un rendez-vous est fixé avec Mr le Curé de la Paroisse et des paroissiens pour discuter du problème de chauffage de l'église de Saint-Just.
- Informe du problème posé par Mr PITIOT Henry par rapport au mauvais état du porche de sa cour. Mr le Maire attend une réponse de Saint Etienne Métropole pour savoir si une aide financière est possible.

M. CHOMIENNE :

- Informe que le dimanche du verglas, les services techniques sont tombés en panne de saleuse. Le tapis va être changé cette semaine. Le service de déneigement sera de nouveau opérationnel.

M. ALBERT :

- Informe la commission restaurant scolaire qu'une réunion de travail va être programmée avec les cantinières de Doizieux et La Terrasse sur Dorlay.
- Dit que le site internet va être prochainement opérationnel. Les personnes qui souhaitent faire paraître des articles peuvent les faire parvenir en mairie.

Mme PLANTIER :

- Fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'APE de l'école de Saint-Just.

Mme BERLIER - MAURICOUT :

- Informe qu'à ce jour l'association « Le Chapit » compte 76 adhérents, les commandes groupées fonctionnent de mieux en mieux. Pour le dépôt de pain la dynamique des bénévoles est toujours présente.

Mme RIVOLLIER :

- Informe qu'il faut relancer le transport solidaire, mais vu la crise sanitaire cela est compliquée. Un rendez-vous va être pris avec Monsieur le Maire de La Terrasse sur Dorlay afin de voir si ce service peut être mis en place sur sa commune, et surtout trouver des personnes prêtes à s'investir dans ce bénévolat, afin d'avoir une continuité du service depuis la commune de Saint Paul en Jarez.

La séance est levée à 22 h 15.